

FONCTIONNEMENT DU PLANNING DE L'EXPERT ZNKR

PROCEDURE

1 – Les demandes doivent impérativement transiter et parvenir au CNK , commission Expert, avant le 20 DECEMBRE 2008.

2 – Les demandes devront préciser clairement les dates de présence souhaitées ainsi que la durée (journée et/ou week-end).

Pour les clubs souhaitant recevoir systématiquement l'expert toutes les semaines, les demandes devront préciser :

- ✓ les horaires de la prestation,
- ✓ le nombre précis de vacations demandées pour la saison,
- ✓ le nom de la personne qui prendra en charge l'expert de son appartement ainsi que les horaires.

3 – Lorsque le calendrier de l'expert est arrêté, les échanges et arrangements entre les clubs restent éventuellement possibles avec accord final du responsable de la Commission Expert.

4 – En ce qui concerne les demandes formulées pour les stages en province, les journées de transport de l'expert (lorsque ce dernier doit se déplacer sur un jour où il devait assurer une prestation dans un club) seront imputées au club de province ou à la CRK selon les cas.

Tarifs 2009 CLUBS ET CRK

Demi Journée	75 €
Journée	140 €

Pas de gratuité offerte par la FFJDA.CNK

ATTENTION.

Le nom du demandeur (club ou CRK) figurant sur la FICHE DE DEMANDE DE PRESTATION ne pourra en aucun cas être modifié après la prestation de l'expert.

Les facturations seront établies suivant ces informations.

IMPORTANT

① Tous les frais (transport, hébergement, repas, etc.) sont à la charge du demandeur.

① La fiche « modalités de déplacement » doit être adressée au CNK avec les billets 1 mois avant la prestation.

① Les demandes reçues au CNK après le 20 décembre 2008 se verront attribuer les prestations en fonction des éventuelles disponibilités restantes à attribuer.

FICHE DE DEMANDE DE PRESTATION D EXPERT ZNKR

RETOUR A LA FFJDA.CNK POUR LE 20 DECEMBRE 2008

Nom du CLUB ou de la CRK (SVP. en toutes lettres)

Adresse de facturation

Nom, n° de téléphone, E.mail du demandeur.....

Préciser dans ce tableau

«**J**» journée », «**D.J**» demi journée ou «**Dépl**» déplacement dans la case de la date retenue pour la venue de l'expert.

Faire apparaître sur cette feuille les prestations Adultes et Enfants en comptabilisant ces prestations séparément.

	JANVIER 2009	FEVRIER 2009	MARS 2009	Total
1				
2				
3				
4				
5	ARRIVEE			
6				
7		OPEN DE FRANCE K		
8				
9				
10				
11				
12			Stage EQ.France K	
13				
14				
15				
16				
17	Stage EQ. France K			
18				
19				
20				
21			EXCELLENCES K	
22				
23				
24	IDF KENDO 75			
25				
26				
27				
28				
29				

Fait à.....

Le..... 2008

Signature :

30				
31			DEPART	
Total				

MODALITES DE DEPLACEMENT DE L EXPERT ZNKR

RETOUR AU CNK 20 JOURS MINIMUM AVANT LA PRESTATION

CLUB / C.R.K

SVP. Utiliser une feuille par déplacement

Nom du CLUB ou de la CRK (SVP. en toutes lettres)

L'expert sera-t-il pris en charge à son domicile ? _____ OUI

Nom et coordonnées de la personne prenant en charge l'expert (tél, fax, e-mail) : _____
_____ Préciser à quelle heure : _____

Déplacement en métro en R.E.R. en train en avion en voiture

VOYAGE ALLER ►►

Nom de la personne prenant l'expert en charge _____
Numéro de téléphone, portable, E-mail _____
Du domicile à la gare ou à l'aéroport de _____

VOYAGE RETOUR ◄◄

Nom de la personne prenant l'expert en charge _____
Numéro de téléphone, portable, E-mail _____
De la gare ou de l'aéroport de : _____

① L'envoi du billet au CNK (train ou avion) doit être effectué 20 JOURS AVANT LA PRESTATION de l'expert.

Préciser le nombre total de journées de prestations, incluant les jours de déplacement

Fait à.....

Le2008

Signature :

21 à 25 av. de la Porte de Châtillon 75680 PARIS Cedex 14

IMPORTANT

① Les déplacements en TGV sont à privilégier.

En cas de transport aérien, le club ou la CRK demandeur s'assure de la prise en charge de l'expert de son domicile à l'aéroport (Aller/retour) par la personne de son choix.